

Lundi 13 mars 2023

La Ville de Rouen engage une commande publique pour rendre hommage à Gisèle Halimi

A l'occasion de la concertation initiée par la Ville *Et si on statuait ?* en décembre 2021, 65 % des votants ont souhaité que la représentation des femmes soit renforcée pour la dénomination des rues et des espaces publics. La Ville de Rouen a accentué sa politique en faveur de l'égalité femmes-hommes et a notamment décidé de renommer la station de métro Palais de Justice 'Palais de Justice-Gisèle Halimi' en septembre 2022. Dans le prolongement, la Ville de Rouen engage une commande publique afin qu'une œuvre artistique en hommage à Gisèle Halimi soit réalisée sur la place Foch.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Laura SLIMANI, Adjointe en charge notamment de la démocratie locale et participative, de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations, et Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe au maire en charge de la Culture : « A l'heure où de nombreux Etats attaquent ou remettent en question les droits des femmes, la Ville de Rouen clame haut et fort son caractère de « Ville féministe », en se mobilisant autour des questions de visibilité des femmes, des inégalités ou encore des violences sexuelles et sexistes. Nous avons renommé la station de métro desservant le Palais de Justice « Palais de Justice – Gisèle Halimi » en hommage à cette grande avocate et militante féministe disparue en 2020. Cela s'inscrit dans une politique volontariste visant à réaffirmer la présence des grandes figures historiques féminines dans l'espace public (7,4% seulement des rues de Rouen portent des noms de femmes).

En parallèle de cette renomination de la station de métro rouennaise, nous engageons la création d'une œuvre artistique évoquant Gisèle Halimi en sous-sol et/ou en surface, sur la place du Maréchal Foch qui jouxte le Palais de Justice et la rue Jeanne d'Arc. Nous voulons ainsi rendre hommage à la grande figure de la cause des femmes que fut Gisèle Halimi. La justice fut le fil de la vie de celle qui défendit les partisans de la décolonisation, qui lutta contre la torture, pour le droit à l'avortement, pour la criminalisation du viol, contre la peine de mort et se mobilisa en pionnière pour la parité en politique ou encore pour l'égalité de droits entre homosexuels et hétérosexuels. C'est pourquoi nous pensons que cette infatigable avocate militante a toute sa place devant le Palais de Justice et que le projet d'œuvre doit s'articuler pleinement avec cet environnement. »

Gisèle Halimi incarne, aux côtés de Simone de Beauvoir, cette génération de féministes dites « de la deuxième vague » de l'immédiat après-guerre qui s'était mobilisée avec constance pour que les femmes puissent s'émanciper et disposer librement de leur corps. Son livre d'entretiens, *La Cause des Femmes* (1973), mérite de figurer au panthéon des ouvrages inspirants du féminisme français au côté du *Deuxième Sexe* (1949).

Plusieurs des causes qu'elle a pu porter dans sa vie, la lutte contre le viol comme arme de guerre, la lutte contre les violences conjugales ou pour le droit à l'avortement, reviennent de manière cruelle sur le devant de l'actualité. Ce qu'on croyait acquis par ces courageuses pionnières semble de nouveau fragilisé, en France et dans le monde.

Gisèle Halimi fait partie de celles qui refusèrent un statut juridique incapacitant (dès son plus jeune âge, elle refusa le rôle assigné aux jeunes filles de son temps mais également le principe du mariage arrangé) et de celles qui eurent le courage de signer en 1971 le « manifeste des 343 » (femmes qui osèrent clamer publiquement avoir avorté alors que cette pratique était encore durement punie par la loi de 1920). Le procès de Bobigny (1972) est à cet égard un moment historique qui a ouvert la voie à la loi Veil (1975), puisque suite à celui-ci, le parquet eut pour instruction de ne plus poursuivre les avortements.

Alors que la nouvelle vague de féminisme porte un écho mondial, avec une mise à mal des tabous sur la sexualité, la culture du viol ou le harcèlement dans toutes les sphères de la société, la figure de Gisèle Halimi nous rappelle également combien les conquêtes non moins fondamentales des années 1960 et 70, doivent faire l'objet d'une vigilance de tous les instants.

Gisèle Halimi, juive séfarade tunisienne, a subi dans sa jeunesse de plein fouet les discriminations liées à sa condition. Elle fut également en Tunisie aux premières loges pour assister aux méfaits et aux contradictions de la colonisation. Cela conditionna et contribua à son anticolonialisme viscéral et radical.

Avocate au Barreau de Tunis, elle défend Habib Bourguiba et les tenants de l'indépendance tunisienne avant d'être l'avocate de militant.e.s du FLN. Elle s'expose à tous les dangers en prenant le parti de l'indépendance algérienne, assurant notamment de façon emblématique la défense de la militante algérienne Djamila Boupacha.

La réalisation de cette œuvre sera assurée au travers d'une commande publique d'Etat. Outre la participation au financement de l'Etat, cette procédure permet un rayonnement de l'appel à candidatures via des réseaux professionnels nationaux (CNAP, CIPAC, Ministère de la Culture) en plus des réseaux locaux.

La concertation avec les habitants sera assurée au travers de l'implication de l'Assemblée citoyenne dans le jury de concours.